

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16 OCT. 2026

ID : 005-200049203-20261012-2026_78CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-78CS TE05

Avance de trésorerie du budget principal de Territoire Energie au budget annexe Réseau de chaleur

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	35
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-trois délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-78CS TE05

Avance de trésorerie du budget principal de Territoire Energie au budget annexe Réseau de chaleur

Vu le Code de l'énergie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes Alpes-SyME05 (ci-après désigné le Syndicat),
Vu la délibération n°2018-24AG du 28 juin 2018 pour la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour la création et la gestion d'un réseau de chaleur à Saint-Jean-Saint-Nicolas,
Vu la délibération n°2023-09AG du 16 mars 2023 modifiant le nom du budget annexe réseau de chaleur,
Vu les dépenses d'investissement et la situation de trésorerie, le budget annexe Réseau de chaleur a besoin du versement d'une avance en attendant le solde de la subvention de la Région pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Baratier.

Considérant qu'il est nécessaire de faire une avance de trésorerie pour une durée supérieure à l'exercice comptable.

Le Président expose :

Pour assurer l'équilibre de la trésorerie du budget annexe Réseau de chaleur, il est proposé de verser une avance maximum de trésorerie d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €) du budget principal du Syndicat au budget annexe Réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Décide que le budget de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 verse une avance de trésorerie au budget annexe Réseau de chaleur d'un montant maximum de deux cent mille euros (200 000 €),
- Dit que les écritures budgétaires seront prévues sur le budget général du Syndicat au compte 27638 - créances sur autres établissements publics tant en dépenses qu'en recettes,
- Dit que les écritures budgétaires seront prévues sur le budget annexe Réseau de chaleur au compte 16878 - Autres dettes tant en dépenses qu'en recettes,
- Dit que cette avance sera remboursée au fur et à mesure du versement du solde de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

